

À afficher mercredi 14 février 2018 au mercredi 14 mars 2018 inclus
en vertu des articles L2121-25, L2131-1 et R 2121-11
du Code général des collectivités territoriales

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 7 février 2018

PROCES VERBAL

Nombre de membres composant le Conseil : 55

A l'ouverture	A partir de la question n°1	A partir de la question n°2	A partir de la question n°4
Présents : 40	Présents : 42	Présents : 42	Présents : 41
Absents : 3	Absents : 1	Absents : 2	Absents : 2
Pouvoirs : 12	Pouvoirs : 12	Pouvoirs : 11	Pouvoirs : 12

L'an deux mille dix huit à 19h05 les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance publique Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville sur convocation en date du 30 janvier 2018.

Sont présents : M. BESSAC, M. DUFRICHE-SOILIH, M. LAMARCHE, Mme LORCA, Mme ATTIA, Mme PILON, M. BEDREDDINE, Mme GHERCHANOC, M. VIGNERON, Mme YONIS, Mme ASSOULINE, M. ABRAHAMS, Mme CASALASPRO, Mme MENHOUDJ, Mme BONNEAU, Mme CREACHCADEC, M. BELTRAN, M. BOISSIER, Mme LESCURE, M. BARRY, M. STERN, M. ZRIOUI, M. MARIELLE, Mme LHERMET, Mme BOURDAIS, M. ROBEL, Mme LARZILLIERE, Mme COMPAIN, Mme VILLEMAUX, M. LEGHMIZI, Mme RUIZ, Mme BERNHARDT, Mme GUERFI, Mme MAZE, M. BEN GHANEM, Mme TRAORE, Mme KEISER, Mme FANTUZZI, M. MAMADOU, Mme VIPREY, M. TUAILLON, M. RAHMANI.

Procurations : Mme Djeneba KEITA à M. Patrice BESSAC, M. Gaylord LE CHEQUER à Mme Alexie LORCA, M. Frédéric MOLOSSI à Mme Choukri YONIS, Mme Mireille ALPHONSE à M. Rachid ZRIOUI de l'ouverture à la question n°1, Mme Anne-Marie HEUGAS à M. Ibrahim DUFRICHE-SOILIH, M. Nabil RABHI à Mme Muriel CASALASPRO, M. Tarek REZIG à Mme Tania ASSOULINE, M. Jean-Charles NEGRE à M. Florian VIGNERON, Mme Agathe LESCURE à M. Bruno MARIELLE à partir de la question n°4, M. Grégory VILLENEUVE à M. Alexandre TUAILLON, M. Axel NORBELLY à Mme Sophie BERNHARDT, Mme Manon LAPORTE à Mme Murielle MAZE, Mme Marie DEBUYST à Mme Olga RUIZ.

Absents : M. Bassirou BARRY à l'ouverture, Mme Salamatou TRAORE à l'ouverture, Nordine RAHMANI à partir de la question n°2, M. Maurice HOUZARD.

Les membres présents forment la majorité des Conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session d'un secrétaire au sein du Conseil :

À la majorité des voix, Madame Christel KEISER a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le Maire, la séance est ouverte à 19h05.

APPROBATION DE PROCES VERBAL

1-1 : Séance du 13 décembre 2017
LE CONSEIL MUNICIPAL

Concernant les délibérations DEL20171213_52 ; DEL20171213_66 ; DEL20171213_67 ; DEL20171213_70 relatives à l'autorisation d'ouverture par anticipation de crédits d'investissement 2018 avant le vote du Budget Primitif 2018 ; à l'attribution du montant et des taux des indemnités du Maire, des adjoints au Maire et des Conseillers municipaux ; à la modification du tableau des effectifs ; au remboursement de frais de mission à des élus du Conseil municipal,
Prend acte de l'abstention de Madame Christel KEISER.

Concernant la délibération DEL20171213_9 relative au vœu pour la libération de Salah Hamouri,
Prend acte du vote favorable de Monsieur Laurent ABRAHAMS.
Prend acte de l'abstention de Madame Riva GHERCHANOC.

A l'unanimité

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2017 ainsi rectifié est approuvé.

1-2 : Séance du 27 septembre 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL

Concernant la délibération DEL20170927_1.1 relative Vœu relatif à la gestion publique de l'eau.
Prend acte du vote favorable de Madame Anne-Marie HEUGAS.

A l'unanimité

Le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2017 ainsi rectifié est à nouveau approuvé.

DELIBERATIONS

Pour l'ensemble des délibérations votées lors de ce Conseil municipal, Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'Etat.

DEL20180207_1 : Débat sur les Orientations Budgétaires 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte

DÉCIDE

Article Unique : Prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires, suite à la présentation du rapport sur les orientations budgétaires 2018.

DEL20180207_2 : Présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte

DÉCIDE

Article Unique : Prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable de la collectivité pour l'année 2017, annexé à la présente délibération.

DEL20180207_3 : Présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte

DÉCIDE

Article Unique : Prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de la collectivité pour 2018, annexé à la présente délibération.

DEL20180207_4 : Dénomination d'une place dans le quartier Bel Air - Grands Pêcheurs : " la place du château d'eau"

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

51 voix pour

2 abstentions : Mouna VIPREY, Alexandre TUAILLON

DÉCIDE

Article Unique : Nomme la place située à l'intersection de la rue Lenain de Tillemont, de la rue Anatole France et de la rue du Bel Air : la « place du château d'eau ».

DEL20180207_5 : Approbation du nouveau Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2017/2020 entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Seine-Saint-Denis

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le nouveau Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Seine-Saint-Denis pour la période 2017/2020 et la convention relative à cette contractualisation, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tout acte et pièce nécessaire à son exécution, dont les avenants.

Article 3 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20180207_6 : Approbation de la convention d'objectifs et de financement entre la Ville et la Caisse d'Allocation Familiales (CAF) de Seine-Saint-Denis relative au diagnostic portant sur l'optimisation du fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) municipaux

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention d'objectifs et de financement n°17-306 PE entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Seine-Saint-Denis relative au diagnostic portant sur l'optimisation du fonctionnement des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (Eaje) municipaux, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention, ainsi que les actes administratifs en découlant.

Article 3 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20180207_7 : Approbation de cinq conventions d'aide financière à l'investissement « Prestation de Service Unique » (PSU) entre la Ville de Montreuil et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Seine-Saint-Denis

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les conventions d'aide financière à l'investissement « Prestation de Service Unique » (PSU) n°17-233, n°17-234, n°17-235, n° 17-236 et n°17-237 entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Seine-Saint-Denis relatives au fonds d'accompagnement d'aides à l'investissement les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (Eaje) multi accueil « Sur le Toit », multi accueil « Doris Lessing », multi accueil « Ethel Rosenberg » et multi accueil « Julie Daubié », annexées à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer lesdites conventions, ainsi que les actes administratifs en découlant.

Article 3 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20180207_8 : Abrogation de la délibération DEL20151216_42 du Conseil municipal du 16 décembre 2015 et approbation de la cession du bien sis 139 avenue Président Salvador Allende, cadastrée section C numéro 43 au profit de Monsieur Khrouf

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

43 voix pour

6 voix contre : Olga RUIZ, Sophie BERNHARDT, Grégory VILLENEUVE, Axel NORBELLY, Leila GUERFI, Marie DEBUYST

4 abstentions : Christine FANTUZZI, Cheikh MAMADOU, Mouna VIPREY, Alexandre TUAILLON

DÉCIDE

Article 1 : Abroge la délibération DEL20151216_42 du Conseil municipal du 16 décembre 2015 portant approbation de la cession du bien sis 139 avenue Président Salvador Allende, cadastré section C numéro 43, au prix de 350 000 €, hors taxes, au profit de Monsieur Khrouf.

Article 2 : Approuve la cession du bien situé 139 avenue Président Salvador Allende cadastré section C numéro 43 correspondant à un pavillon R+1 (rez-de-chaussée et un étage) d'une superficie de 192,4 m² SDPHO (surface développée pondérée hors œuvre) sur un terrain de 350 m² au profit de Monsieur Khrouf au prix de 340 000 €, hors taxes ; les frais d'actes et leur suite restant à la charge de l'acquéreur.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer tous actes et pièces se rapportant à ladite vente et notamment la promesse de vente et l'acte authentique de vente.

Article 4 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20180207_9 : Constitution d'une servitude de vue et non aedificandi sur la parcelle cadastrée section CM n°157 appartenant à la Ville sis 52 rue Jules Guesde en faveur de la parcelle cadastrée section CM n°306 appartenant à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et autorisation de dévoiement de réseaux

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

45 voix pour

8 voix contre : Olga RUIZ, Sophie BERNHARDT, Grégory VILLENEUVE, Axel NORBELLY, Leila GUERFI, Christine FANTUZZI, Cheikh MAMADOU, Marie DEBUYST

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la constitution d'une servitude de vue et non aedificandi d'une surface totale de 117 m² sur le fonds servant appartenant à la Ville cadastré section CM numéro 157 sis 52 rue Jules Guesde à Montreuil en faveur du fonds dominant appartenant, à ce jour, à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie cadastré section CM numéro 306 sis 40 rue Jules Guesde à Montreuil au prix de 1 € pour la servitude de vue et 35 000 € pour la servitude non aedificandi telle que figurant sur le plan du cabinet FOREST et Associés n°120 683 -12 420 - V2 en date du 12 avril 2016 annexé à la présente délibération ; et précise que cette constitution de servitude sera régularisée après acquisition dudit fonds dominant par la SCI Montreuil Jules Guesde, à première demande de la Ville ou de cette dernière, laquelle sera seule redevable des sommes ci-dessus fixées.

Article 2 : Autorise le dévoiement des réseaux et plus particulièrement de la canalisation d'égout et du câble électrique présents sur la parcelle cadastrée section CM n°306 sur la parcelle CM n°157 appartenant à la Ville, tels que figurant sur le plan du cabinet FOREST et Associés n°120 683 -12 420 – Réseaux de juillet 2017 annexé à la présente délibération, le futur acquéreur du terrain sis 40-48 rue Jules Guesde, la SCI Montreuil Jules Guesde prenant à sa charge l'ensemble des frais y afférents ainsi que la conduite et responsabilité entière des travaux.

Article 3 : Approuve le protocole d'accord entre la Ville et la SCI Montreuil Jules Guesde, annexé à la présente délibération.

Article 4 : Autorise le dépôt par la SCI Montreuil Jules Guesde de toutes demandes d'autorisation d'urbanisme relatives aux parcelles objet du présent protocole.

Article 5 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer ledit protocole d'accord ainsi que tous actes et pièces afférents aux opérations précitées.

Article 6 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20180207_10 : Désaffectation et déclassement de la parcelle CM n°306 sis 40-48 rue Jules Guesde et régularisation de l'acte de vente du 5 novembre 1970 par la Ville de ladite parcelle à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

45 voix pour

8 voix contre : Olga RUIZ, Sophie BERNHARDT, Grégory VILLENEUVE, Axel NORBELLY, Leila GUERFI, Christine FANTUZZI, Cheikh MAMADOU, Marie DEBUYST

DÉCIDE

Article 1 : Constate la désaffectation de la parcelle CM numéro 306 et prononce son déclassement du domaine public.

Article 2 : Autorise la régularisation de l'acte de vente au profit de la CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE LA SEINE-SAINT-DENIS (CPAM), portant sur la parcelle cadastrée CM numéro 306 située au 40 à 48 rue Jules Guesde moyennant le prix de quinze mille quatre cent soixante-quatre euros et quarante-trois centimes euros (15 464,43 EUR) bien que ce prix soit inférieur à l'évaluation actuelle du bien émise par la Direction de l'Immobilier de l'État.

Article 3 : Constate et donne quittance du paiement du prix effectué en 1970.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué à signer l'ensemble des actes et pièces afférents à cette acquisition.

DEL20180207_11 : Approbation du projet d'accueil grâce au dispositif de service civique international dans le cadre du programme de coopération décentralisée entre le Cercle de Yélimané (Mali) et la Ville

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve, dans le cadre du programme de coopération décentralisée 2017-2020 entre le Cercle de Yélimané (Mali) et la Ville, la démarche du projet d'accueil grâce au dispositif de service civique international.

Article 2 : Approuve l'engagement de la Ville à hauteur de 50 % du coût total TTC dudit projet et précise que sa réalisation est soumise à l'obtention de financements à hauteur de 50 % du coût total TTC du projet, notamment auprès du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) dans le cadre de l'appel à projet « Jeunesse IV ».

Article 3 : Dit que les recettes en résultant le cas échéant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

Article 4 : Dit que les dépenses en résultant le cas échéant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20180207_12 : Approbation du projet « Appui au développement et à la promotion d'un service public d'assainissement » dans le cadre du programme de coopération décentralisée entre le Cercle de Yélimané (Mali) et la Ville

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve, dans le cadre du programme de coopération décentralisée 2017-2020 entre le Cercle de Yélimané (Mali) et la Ville, la démarche du projet d'appui à la mise en place d'un service public d'assainissement à Yélimané.

Article 2 : Approuve l'engagement de la Ville à hauteur de 30 % du coût total TTC dudit projet et précise que sa réalisation est soumise à l'obtention de financements à hauteur de 70 % du coût total TTC du projet, notamment auprès de l'Agence Française de Développement (AFD), dans le cadre de la « Facilité de financement des collectivités territoriales françaises (FICOL).

Article 3 : Dit que les recettes en résultant le cas échéant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

Article 4 : Dit que les dépenses en résultant le cas échéant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20180207_13 : Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférée) du 4 octobre 2017 relatif aux compétences transférées à la Métropole du Grand Paris (MGP)

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

40 voix pour

9 voix contre : Olga RUIZ, Sophie BERNHARDT, Grégory VILLENEUVE, Axel NORBELLY, Leila GUERFI, Christel KEISER, Christine FANTUZZI, Cheikh MAMADOU, Marie DEBUYST

4 abstentions : Riva GHERCHANOC, Laurent ABRAHAMS, Franck BOISSIER, Capucine LARZILLIERE

DÉCIDE

Article Unique : Approuve le rapport 2017 de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Métropole du Grand Paris réunie le 4 octobre 2017.

DEL20180207_14 : Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales) du 13 décembre 2017 relatif aux compétences transférées à l'Établissement Public Territorial Est Ensemble

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

40 voix pour

9 voix contre : Olga RUIZ, Sophie BERNHARDT, Grégory VILLENEUVE, Axel NORBELLY, Leila GUERFI, Christel KEISER, Christine FANTUZZI, Cheikh MAMADOU, Marie DEBUYST

4 abstentions : Riva GHERCHANOC, Laurent ABRAHAMS, Franck BOISSIER, Capucine LARZILLIERE

DÉCIDE

Article Unique : Approuve le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales (CLECT) de l'Établissement Public Territorial Est Ensemble portant sur les estimations de calcul du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) 1ère fraction part fiscale et part équilibre pour l'année 2018 ainsi que sur les charges à valoriser dans le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) 3ème fraction relatif aux compétences « PLU » et « renouvellement urbain », adopté à l'unanimité par la Commission réunie le 13 décembre 2017.

DEL20180207_15 : Demande de remises gracieuses pour divers titre de recettes du service Affaires scolaires - pôle accueil prestations à l'enfant

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Donne un avis favorable à la demande de remises gracieuses pour six familles dont les enfants fréquentent les activités de prestations à l'enfant, proposées par la Ville selon la liste annexée à la présente délibération.

Article 2 : Dit que la dépense de 9 733,17 €, correspondant aux différents titres émis à l'encontre de ces bénéficiaires, sera effectuée sur l'exercice 2018.

Article 3 : Charge Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, d'informer le Trésorier Municipal de cet avis favorable.

DEL20180207_16 : Principes généraux sur la mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) et modalités de mise en œuvre pour les cadres d'emploi concernés de la filière administrative et de la filière sportive

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

34 voix pour

11 voix contre : Olga RUIZ, Sophie BERNHARDT, Grégory VILLENEUVE, Axel NORBELLY, Leila GUERFI ; Christel KEISER, Christine FANTUZZI, Cheikh MAMADOU, Mouna VIPREY, Alexandre TUAILLON, Marie DEBUYST

8 abstentions : Riva GHERCHANOC, Laurent ABRAHAMS, Franck BOISSIER, Capucine LARZILLIERE, Manon LAPORTE, Murielle MAZE, Nabil BEN GHANEM, Salamatou TRAORE

DÉCIDE

Article 1 – Dispositions générales à l'ensemble des cadres d'emplois concernés par le RIFSEEP

Article 1.1 – Bénéficiaires

Il est décidé d'instituer selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables à la fonction publique d'État selon le principe de parité et des maxima réglementaires, le RIFSEEP aux agents titulaires, stagiaires, et contractuels de droit public embauchés au titre des articles 3 1°, 3-1, 3-2, 3-3 2°, 3-5, 38 de la loi du 26 janvier 1984 à temps complet, à temps non complet et à temps partiel.

Les agents contractuels de droit public au titre d'articles non visés, les agents contractuels de droit privé et les apprentis ne peuvent donc pas y prétendre.

Article 1.2 – Cadres d'emplois concernés

La mise en place du RIFSEEP est subordonnée à la parution d'arrêtés le mettant en œuvre pour les corps correspondants dans la fonction publique d'État.

L'adoption d'une délibération mettant en œuvre le RIFSEEP pour leur cadre d'emploi rend, pour les agents concernés, caduques les délibérations antérieures adoptées par le Conseil municipal.

Tant que le Conseil municipal n'aura pas adopté une délibération mettant en œuvre le RIFSEEP pour leur cadre d'emploi, les agents continueront de percevoir le régime indemnitaire fixé par les délibérations précédentes du Conseil municipal.

Article 1.3 – Exclusivité du RIFSEEP

Le RIFSEEP a vocation à fusionner les divers éléments du régime indemnitaire actuels. Néanmoins, certains éléments sont explicitement exclus par l'arrêté du 27 août 2015 et viennent se cumuler au RIFSEEP.

Article 1.4 – Garanties de rémunération données aux agents

Lors du passage du RIFSEEP, la Ville maintient le niveau de régime indemnitaire des agents concernés au niveau de ce qu'ils percevaient habituellement avant le passage au RIFSEEP. Cette conservation se fait à titre individuel. Elle ne préjuge pas de l'évolution de l'IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) lors d'un changement de fonctions.

Article 1.5 – Maintien du versement du régime indemnitaire en cas de congé

En vertu du principe de parité avec la fonction publique d'État, le versement du régime indemnitaire sera maintenu dans les mêmes proportions que le traitement selon les règles définies par le décret du 26 août 2010 visé.

Article 1.6 – Modalités de détermination du montant du régime indemnitaire

Le montant individuel attribué au titre de l'IFSE, et le cas échéant au titre du CIA (complément indemnitaire annuel), sera défini par l'autorité territoriale, par voie d'arrêté individuel, dans la limite des conditions prévues par la présente délibération.

Article 1.7 – Constitution des groupes de fonction

La constitution des groupes de fonction se fait en fonction des critères suivants affectant le poste :

- niveau de responsabilité, d'encadrement, de coordination, de pilotage et de conception ;
- niveau d'expertise, de technicité, de qualification et d'autonomie sur le poste ;
- sujétions particulières.

Cette classification est destinée à s'appliquer à tous les cadres d'emplois concernés, à terme, par le RIFSEEP.

CATEGORIE HIERARCHIQUE	GROUPES DE FONCTIONS	Niveau de responsabilité, d'encadrement, de coordination, de pilotage et de conception	Niveau d'expertise, de technicité, de qualification et d'autonomie sur le poste	Sujétions
CATEGORIE C	C1	Encadrement intermédiaire d'un service (ou équivalent)		Sujétions possibles
		Adjoint à l'encadrement intermédiaire d'un service (ou équivalent) avec encadrement d'équipe ou encadrement de proximité d'un pôle (ou équivalent)	Fonctions nécessitant une expertise particulière	
		Adjoint à l'encadrement de proximité d'un pôle (ou équivalent) avec encadrement d'équipe ou encadrement d'une unité (ou équivalent)	Fonctions d'assistance à une unité, de référent technique ou de maîtrise opérationnelle	
	C2	Adjoint à l'encadrement de proximité d'une unité (ou équivalent)	Fonctions de gestionnaire opérationnel	Sujétions possibles
		Fonctions d'application de procédure ou de première qualification		
CATEGORIE B	B1	Encadrement intermédiaire d'un service (ou équivalent)		
	B2	Adjoint à l'encadrement intermédiaire d'un service (ou équivalent) avec encadrement d'équipe ou encadrement de proximité d'un pôle (ou équivalent)	Fonctions nécessitant une expertise particulière	
	B3	Adjoint à l'encadrement de proximité d'un pôle (ou équivalent) avec encadrement d'équipe ou encadrement de proximité d'une unité (ou équivalent)	Fonctions d'assistance à une unité, de référent technique ou de maîtrise opérationnelle	Sujétions possibles
			Fonctions de gestionnaire opérationnel	Sujétions possibles
CATEGORIE A	A1	Encadrement supérieur d'une direction		
	A2	Adjoint à l'encadrement supérieur d'une direction avec des fonctions d'encadrement ou encadrement intermédiaire d'un service ou d'un équipement municipal structurant culturel ou socio-culturel (ou équivalent)		
	A3	Adjoint à l'encadrement intermédiaire d'un service (ou équivalent) avec encadrement d'équipe ou encadrement de proximité d'un pôle (ou équivalent)	Fonctions nécessitant une expertise particulière	
			Fonctions d'assistance à une unité, de référent technique ou de maîtrise opérationnelle	
CATEGORIE A+	A+	Encadrement supérieur d'une direction		
		Adjoint à l'encadrement supérieur d'une direction avec des fonctions d'encadrement ou encadrement intermédiaire d'un service ou d'un équipement municipal structurant culturel ou socio-culturel (ou équivalent)		
			Fonctions nécessitant une expertise particulière	
EMPLOIS FONCTIONNELS	Emplois fonctionnels 1	Encadrement stratégique des services de la collectivité		
	Emplois fonctionnels 2	Encadrement stratégique d'un large périmètre de services de la collectivité		

Article 2 – L'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise

Article – 2.1 Fixation des minima et des maxima et clause de revalorisation automatique des plafonds

Le montant de l'IFSE versée individuellement à chaque agent est obligatoirement compris entre :

- un plancher, correspondant au régime indemnitaire le plus faible versé dans le groupe avant l'entrée en vigueur du RIFSEEP ;
- un plafond, fixé – sauf cas particulier – au même niveau que l'IFSE pour les corps correspondants dans la fonction publique d'État

conformément aux tableaux annexés par cadres d'emploi et par filière.

Les montants plafonds évoluent selon les mêmes conditions et proportions que les montants applicables dans la fonction publique d'État.

Article – 2.2 Détermination du montant individuel de l'IFSE

Article 2.2.1 – Critères de modulation

L'autorité territoriale, par la voie d'un arrêté, décide du montant de l'IFSE en fonction :

- du groupe d'appartenance du poste occupé ;
- du plancher et du plafond de ce même groupe ;
- des critères énoncés

conformément aux tableaux annexés par cadres d'emploi et par filière.

L'autorité territoriale est amenée à verser une IFSE égale aux montants planchers.

Néanmoins, le montant de l'IFSE peut être augmenté au regard de plusieurs critères :

- un emploi impliquant un niveau plus élevé de responsabilité, d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception et / ou un niveau plus élevé d'expertise, de technicité, de qualification ou d'autonomie sur le poste ;
- les sujétions en fonction des critères de versement institués par les délibérations antérieures, pour rappel les sujétions ne peuvent être versées qu'à des agents de catégorie C ou de catégorie B en fonction des contraintes de leur poste. Nul poste ne peut justifier le versement de plus de trois sujétions ;
- l'expérience professionnelle au vu des critères définis dans la présente délibération ;
- la rareté du profil, des qualifications ou des compétences dans un contexte de concurrence sur le marché de l'emploi territorial concernant certaines activités.

Les tableaux annexés par cadres d'emploi et par filière fixent :

- le montant de la majoration pour les emplois d'un même groupe qui impliquent un niveau plus élevé de responsabilité, d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception et / ou un niveau plus élevé d'expertise, de technicité, de qualification ou d'autonomie sur le poste ;
- le nombre de sujétions maximal que peut percevoir un agent, étant entendu que les critères ouvrant droit au versement des sujétions ont été fixés par les délibérations antérieures du Conseil municipal ;
- le coefficient de variation en lien avec l'expérience professionnelle ;
- le coefficient de variation en lien avec la rareté du profil, des qualifications ou des compétences.

Article 2.2.2 – Repérage sur la grille.

A titre illustratif, les grilles par filière comportent des exemples de métiers-types. Dans le cas où un métier n'apparaîtrait pas, soit qu'il n'ait pas été choisi en exemple, soit qu'il ne soit pas exercé dans la collectivité lors de l'adoption de la délibération, soit qu'il ait vocation à être exercé par une autre filière, il convient de se référer aux critères généraux.

Lorsqu'un métier est amené à être exercé par plus d'une catégorie, il faut se référer au cadre d'emploi de l'agent qui l'exerce.

L'appellation générique du métier-type regroupe des postes différents susceptibles d'être valorisés de manière différente par les sujétions.

Le seul fait de voir son poste rattaché à un métier-type n'ouvre pas le droit à voir son poste valorisé par l'attribution d'une nouvelle bonification indiciaire ou par l'attribution de sujétions.

Article – 2.3 Conditions de versement

Le versement de l'IFSE est mensuel. Il est reconduit tant que la situation de l'agent n'a pas été réexaminée.

Le versement de l'IFSE est proratisé en fonction du temps de travail de l'agent.

Article – 2.4 Conditions de réexamen

Le montant annuel de l'IFSE versé aux agents fera l'objet d'un réexamen :

- En cas de changement de fonctions qu'il entraîne un changement de groupe de fonctions ou non ;
- En cas de changement de cadre d'emplois à la suite d'une nomination après réussite à un concours et en cas de changement de grade à la suite d'un examen professionnel ;
- A minima, tous les quatre ans, en l'absence de changement de fonctions, et au vu de l'expérience professionnelle acquise par l'agent.

Article – 2.5 Prise en compte de l'expérience professionnelle

L'expérience professionnelle des agents sera appréciée au vu des critères suivants :

- Ancienneté sur le poste et dans le domaine d'activité ;
- Qualité du parcours professionnel ;
- Formations suivies ;
- Transmission des savoir-faire et savoir-être professionnels et implication dans la réussite du collectif de travail.

La revalorisation de l'IFSE par la prise en compte de l'expérience professionnelle est une faculté de l'autorité territoriale qui peut y apporter une réponse favorable, partielle ou totale, ou défavorable.

Article 3 – Mise en œuvre du complément indemnitaire annuel

Le complément individuel annuel, tout comme l'IFSE, est un élément indispensable du RIFSEEP et doit donc être mis en place.

Article 3.1 – Valorisation de l'engagement professionnel

Pour valoriser des formes d'engagement professionnel variables et encourager la prise d'initiative de ses agents, la Ville de Montreuil instaure un complément indemnitaire annuel.

Ainsi les agents peuvent recevoir un complément indemnitaire annuel dans les situations suivantes qui manifestent leur prise d'initiative et leur engagement professionnel :

- 1° l'intérim complet qu'un agent accepte d'assurer en remplacement de son supérieur hiérarchique pour une durée supérieure à deux mois consécutifs ;
- 2° le fait de se porter volontaire pour assurer le tutorat d'agents faisant partie du dispositif « maintien en emploi »
- 3° la participation à la mise en place des événements d'ordre festif ou convivial organisés par la ville pour favoriser la cohésion sociale
- 4° l'investissement dans un projet transversal et déterminant pour la collectivité ou dans la gestion d'une situation de risque exceptionnelle.

Article 3.2 – Fixation des minima et des maxima

En vertu du principe de parité, le montant maximum du CIA qui peut être servi est équivalent au montant maximum du CIA qui peut être servi dans la fonction publique d'État.

Le versement du CIA à titre individuel étant facultatif, le montant minimal du CIA qui peut être servi est égal à 0€ pour tous les groupes de fonction.

Les montants plafonds évoluent selon les mêmes conditions et proportions que les montants applicables dans la fonction publique d'État.

Article 3.3 – Détermination du montant individuel du CIA

Le montant du CIA, cumulé à l'IFSE, doit en toutes circonstances être inférieur ou égal aux plafonds déterminés par groupe de fonctions.

Le cumul de différentes situations ouvrant droit au CIA est possible dans la limite du respect des plafonds conformément aux tableaux annexés par cadres d'emploi et par filière.

L'autorité territoriale prend un arrêté individuel déterminant le montant de versement du CIA et le motif qui y ouvre droit.

Article 3.4 – Conditions de versement du CIA

Le versement du CIA est trimestriel.

Article 3.4.1 - Versement du CIA en situation d'intérim

Le montant du CIA versé est égal au différentiel entre le régime indemnitaire perçu par l'agent et le régime indemnitaire auquel ouvre le droit le poste dont il assure l'intérim.

Le taux de modulation est de 100%.

La période prise en compte court du troisième mois d'intérim à la fin de l'intérim.

Article 3.4.2 – Versement du CIA en situation de tutorat d'agent en maintien dans l'emploi

Le montant du CIA versé correspond à une somme égale à 20 points d'indice.

Cette somme est réduite ou supprimée dans le cas où l'agent perçoit déjà une NBI, afin d'établir un parallélisme avec la NBI maître d'apprentissage de 20 points d'indice.

Le taux de modulation est de 100 % si les fonctions de tuteur sont exercées de façon satisfaisante.

La période prise en compte court du début du tutorat à son terme.

Article 3.4.3 – Versement du CIA en cas de participation à des événements d'ordre festif ou convivial organisés par la ville pour favoriser la cohésion sociale

Le montant du CIA est déterminé de façon forfaitaire par événement, par une note de service de la direction des ressources humaines.

Le taux de modulation est de 100 %.

La période prise en compte est la durée de l'évènement.

Article 3.4.4 – Versement du CIA en cas de participation dans un projet transversal et déterminant pour la collectivité ou dans la gestion de situation de risque exceptionnelle

Le caractère transversal et déterminant d'un projet est attesté *ex ante* par une lettre de mission de la direction générale.

Le caractère de situation de risque exceptionnelle fait l'objet d'une attestation *ex post* de la direction générale.

Le montant du CIA attribué est compris entre 30% et 60% de la part « CIA » du groupe de fonctions.

Le taux de modulation est de 100% si l'implication est satisfaisante.

La période prise en compte est la durée du projet ou de la situation exceptionnelle.

Article 4 – Date d'effet et dispositions relatives au régime indemnitaire existant

Chaque annexe adoptée par filière détermine la date d'effet du RIFSEEP pour les cadres d'emploi correspondants et l'abrogation de tous les autres éléments constituant le régime indemnitaire, à condition qu'ils n'aient pas été explicitement exclus du RIFSEEP par l'arrêté du 27 août 2015.

En l'absence de délibération concernant le cadre d'emploi, les délibérations antérieures sur le régime indemnitaire continuent à trouver application.

Article 5 – Crédits budgétaires

Chaque annexe doit attester de l'inscription au budget des crédits correspondants.

DEL20180207_17 : Désignation d'un représentant du Conseil municipal au Comité des œuvres sociales (COS)

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

42 voix pour

11 ne prennent pas part au vote : Olga RUIZ, Sophie BERNHARDT, Grégory VILLENEUVE, Axel NORBELLY, Leila GUERFI, Christel KEISER, Christine FANTUZZI, Cheikh MAMADOU, Mouna VIPREY, Alexandre TUAILLON, Marie DEBUYST

DÉCIDE

Article 1 : À l'unanimité, procède au scrutin public à la désignation d'un représentant du Conseil municipal au Conseil d'administration du Comité des œuvres sociales (COS) en remplacement de Monsieur Frédéric MOLOSSI.

Article 2 : Prend acte de la candidature de Madame Mireille ALPHONSE.

Article 3 : Désigne Madame Mireille ALPHONSE, représentante du Conseil municipal au Conseil d'administration du Comité des œuvres sociales (COS).

DEL20180207_18 : Transfert de personnel entre l'Établissement Public Territorial Est Ensemble et la Ville pour le cinéma Georges Méliès

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

44 voix pour

9 voix contre : Olga RUIZ, Sophie BERNHARDT, Grégory VILLENEUVE, Axel NORBELLY, Leila GUERFI, Christel KEISER, Christine FANTUZZI, Cheikh MAMADOU, Marie DEBUYST

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le transfert des personnels communaux du cinéma Georges Méliès au sein de l'Établissement Public Territorial Est Ensemble à compter du 1^{er} mars 2018.

Article 2 : Précise que le tableau des effectifs de la Ville sera modifié suite à ce transfert.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer tout acte et pièce relatifs à ce transfert et sa mise en œuvre.

DEL20180207_19 : Précision d'emploi pour le poste de responsable du secrétariat du Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

43 voix pour

2 voix contre : Christine FANTUZZI, Cheikh MAMADOU

8 abstentions: Olga RUIZ, Sophie BERNHARDT, Grégory VILLENEUVE, Axel NORBELLY, Leila GUERFI, Mouna VIPREY, Alexandre TUAILLON, Marie DEBUYST

DÉCIDE

Article 1 : Dit que l'article 3 de la délibération DEL20141002_39 du Conseil municipal du 2 octobre 2014 est modifié comme suit pour le poste de chargé de la correspondance du maire au secrétariat du maire : « précise que le poste d'attaché faisant fonction de responsable du secrétariat du Maire ».

Article 2 : Dit que l'article 3 de la délibération DEL20141002_39 du Conseil municipal du 2 octobre 2014 reste inchangé dans toutes ses autres dispositions dont les modes de recrutement et les autres postes mentionnés.

Article 3 : Précise que la rémunération afférente à l'emploi de responsable du secrétariat du Maire sera fixée en référence au cadre d'emploi des attachés territoriaux, et qu'elle suivra l'évolution du traitement des fonctionnaires.

DEL20180207_20 : Abrogation de la délibération DEL20160928_46 portant application du dispositif dit du « transfert primes-points » pour les agents publics contractuels issu de la loi de finances pour 2016 n°2015-1785 du 29 décembre 2015 et du décret n°2016-588 du 11 mai 2016 portant mise en œuvre de cette mesure

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

42 voix pour

9 voix contre : Olga RUIZ, Sophie BERNHARDT, Grégory VILLENEUVE, Axel NORBELLY, Leila GUERFI, Christel KEISER, Christine FANTUZZI, Cheikh MAMADOU, Marie DEBUYST

2 abstentions : Mouna VIPREY, Alexandre TUAILLON

DÉCIDE

Article Unique : Abroge la délibération du Conseil municipal du 28 septembre 2016 relative à l'autorisation pour les agents contractuels et les fonctionnaires relevant de l'IRCANTEC d'un abattement du régime indemnitaire faisant référence à la loi n°2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016, et dans le cadre du décret n°2016-588 du 11 mai 2016 portant mise en œuvre de cette mesure dite du « transfert primes/points ».

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION

Le Conseil Municipal prend acte des décisions ci-dessous dont le Maire lui rend compte et qui ont été prises dans le cadre de ses délégations d'attribution depuis la dernière séance.

Liste des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales pour la période allant du 2 novembre 2017 au 29 janvier 2018.

N°	SERVICE	OBJET	DATE
DEC2017_697	COMMUNICATION	Acceptation de l'avenant n°1 au marché multi attributaire « Réalisation de prestations d'impression pour les besoins de la ville de Montreuil » pour les lots 1 à 3 afin de permettre la modification du bordereau des prix unitaires (Avenant à la décision n°DEC2017_158 du 24 mars 2017) Le montant et la durée du marché restent inchangés.	30/11/17
DEC2017_698	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 29 juillet 2015 - Concession n°77058	06/11/17
DEC2017_699	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 31 juillet 2014 - Concession n°77059	06/11/17
DEC2017_700	CIMETIERE	Délivrance de concession funéraire à compter du 07 novembre 2017 - Concession n°77060	07/11/17
DEC2017_701	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire en date du 07 novembre 2016 - Concession n°77061	07/11/17
DEC2017_702	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire à compter du 25 janvier 2016 - Concession n°77062	07/11/17
DEC2017_703	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire à compter du 30 mars 2014 - Concession n°77063	07/11/17
DEC2017_704	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 mai 2014 - Concession n°77064	07/11/17
DEC2017_705	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire à compter du 24 mars 2016 - Concession n°77065	07/11/17
DEC2017_706	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire à compter du 30 avril 2017 - Concession n°77066	07/11/17
DEC2017_707	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire à compter du 16 septembre 2014 - Concession n°77067	07/11/17
DEC2017_708	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire à compter du 2 décembre 2014 - Concession n°77068	07/11/17
DEC2017_709	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire à compter du 2 décembre 2014 - Concession n°77069	07/11/17
DEC2017_710	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 novembre 2017 - Concession n°77070	07/11/17
DEC2017_711	CIMETIERE	Délivrance de concession funéraire à compter du 02 novembre 2017 - Concession n°77071	02/11/17
DEC2017_712	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire à compter du 06 octobre 2017 - Concession n°77072	08/11/17
DEC2017_713	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire à compter du 23 janvier 2017 - Concession n°77073	08/11/17
DEC2017_714	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire à compter du 20 janvier 2017 - Concession n°77074	08/11/17
DEC2017_715	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 janvier 2022 - Concession n°77075	09/11/17
DEC2017_716	CIMETIERE	Délivrance de concession funéraire à compter du 9 novembre 2017 - Concession n°77076	09/11/17
DEC2017_717	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire à compter du 15 octobre 2014 - Concession n°77077	09/11/17
DEC2017_718	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire à compter du 13 octobre 2017 - Concession n°77078	10/11/17
DEC2017_719	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire à compter du 20 décembre 2014 - Concession n°77079	10/11/17
DEC2017_720	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 mars 2014 - Concession n°77080	11/11/17

DEC2017_721	GARAGE MUNICIPAL	Réforme et aliénation des mobiliers communaux	09/11/17
DEC2017_722	GARAGE MUNICIPAL	Réforme et aliénation des mobiliers communaux	13/11/17
DEC2017_723	ACCUEIL SESAM	Convention d'occupation précaire et temporaire du domaine public de la Ville au profit de PHOTOMATON SAS relative à la mise à disposition de deux photocopieurs en libre service et d'un automate de photographie d'identité	06/12/17
DEC2017_724	TRANQUILLITE PUBLIQUE	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, d'un véhicule automobile de la Ville au profit de la Préfecture de Police pour le commissariat de Montreuil	01/12/17
DEC2017_725	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire à compter du 15 septembre 2014 - Concession n°77081	12/11/17
DEC2017_726	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire à compter du 20 décembre 2014 - Concession n°77082	13/11/17
DEC2017_727	CIMETIERE	Délivrance de concession funéraire à compter du 14 novembre 2017 - Concession n°77083	14/11/17
DEC2017_728	CIMETIERE	Délivrance de concession funéraire à compter du 14 novembre 2017 - Concession n°77084	14/11/17
DEC2017_729	CIMETIERE	Délivrance de concession funéraire à compter du 14 novembre 2017 - Concession n°77085	14/11/17
DEC2017_730	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire à compter du 22 février 2016 - Concession n°77086	14/11/17
DEC2017_731	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 octobre 2017 - Concession n°77087	14/11/17
DEC2017_732	CIMETIERE	Délivrance de concession funéraire à compter du 15 novembre 2017 - Concession n°77088	15/11/17
DEC2017_733	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire à compter du 7 novembre 2016 - Concession n°77089	15/11/17
DEC2017_734	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire à compter du 16 août 2014 - Concession n°77090	15/11/17
DEC2017_735	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire à compter du 18 avril 2018 - Concession n°77091	17/11/17
DEC2017_736	CIMETIERE	Délivrance de concession funéraire à compter du 17 novembre 2017 - Concession n°77092	17/11/17
DEC2017_737	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire à compter du 3 janvier 2017 - Concession n°77093	17/11/17
DEC2017_738	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire à compter du 2 mai 2016 - Concession n°77094	17/11/17
DEC2017_739	CIMETIERE	Délivrance de concession funéraire à compter du 20 novembre 2017 - Concession n°77095	20/11/17
DEC2017_740	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire à compter du 2 janvier 2014 - Concession n°77096	20/11/17
DEC2017_741	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 janvier 2016 - Concession n°77097	20/11/17
DEC2017_742	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire à compter du 30 octobre 2017 - Concession n°77098	20/11/17
DEC2017_743	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire à compter du 23 décembre 2016 - Concession n°77099	20/11/17
DEC2017_744	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 novembre 2015 - Concession n°77100	20/11/17
DEC2017_745	CIMETIERE	Délivrance de concession funéraire à compter du 21 novembre 2017 - Concession n°77101	21/11/17
DEC2017_746	CIMETIERE	Délivrance de concession funéraire à compter du 21 novembre 2017 - Concession n°77102	21/11/17
DEC2017_747	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire à compter du 4 mars 2017 - Concession n°77103	21/11/17
DEC2017_748	BATIMENTS	Attribution du marché « construction d'une école adaptable et évolutive : Groupe scolaire Louis et Madeleine ODRU » pour le lot 1 « Tous corps d'état » à la société ARBONIS et pour le lot 2 « Ascenseurs » à la société ORONA, pour un montant total de 5 203 230 € et une durée de 9 mois dont le mois de préparation de chantier, à compter de sa date de notification.	11/12/17
DEC2017_749	GESTION FINANCIERE	Réalisation auprès de l'Agence France Locale (AFL) d'un prêt long terme d'un montant total de 10 000 000 d'euros, destiné à financer le programme d'investissement 2017 de la Ville.	13/12/17
DEC2017_750	SANTE	Demande d'une subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans le cadre de la convention de partenariat entre l'Agence Régionale de Santé et la Ville relative à la constitution d'un réseau d'acteurs autour d'un service de Conseiller Médical en Environnement Intérieur (CMEI)	12/12/17
DEC2017_751	IMMOBILIER ET PATRIMOINE	Acceptation du contrat de bail consenti par la Ville à M. BAVEREL pour un logement sis 35 rue Victor Hugo (93100)	21/11/17
DEC2017_752	FINANCES	Création d'une régie d'avance à la direction de la Citoyenneté pour le paiement des menues dépenses et dépenses urgentes.	27/11/17
DEC2017_753	SPORT	Attribution du marché subséquent n°1 à l'accord cadre mono attributaire relatif à la réalisation d'équipements sportifs de plein air - Lot 1 : réalisation de stations de « Street Workout » dans différents parcs de la Ville pour un montant de 31 924,12 € HT.	13/12/17
DEC2017_754	BATIMENTS	Acceptation de l'avenant au marché multi attributaire « mission d'ingénierie géotechnique dans le cadre de trois opérations de construction à Montreuil » pour le lot 2 : Opération de construction du groupe scolaire Marceau et pour un montant de 417,50 € HT (Avenant à la décision n°DEC2015_667 du 16 novembre 2015)	18/12/17
DEC2017_755	SANTE	Demande d'une subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) au titre du fond d'Intervention Régionale (FIR) dans le cadre d'une convention visant à la mise en place d'une fonction de médiation en santé pour l'activité de la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) ambulatoire	12/12/17
DEC2017_756	IMMOBILIER ET PATRIMOINE	Acceptation de la convention d'occupation précaire consentie par la ville de Montreuil à Monsieur Rudy KWICK et Madame Sonia RIBAUT pour un logement sis 134 rue Saint Denis à Montreuil	08/12/17
DEC2017_757	IMMOBILIER ET PATRIMOINE	Acceptation de l'autorisation temporaire du domaine public consentie par la Ville de Montreuil à Madame Lucie CABARET pour un logement sis 10 rue Irène et Frédéric Joliot Curie à Montreuil, au sein de l'école Joliot Curie.	07/12/17

DEC2017_758	CITOYENNETE	Sollicitation de subventions dans le cadre de l'appel à projets Contrat de Ville pour l'année 2018	07/12/17
DEC2017_759	URBANISME ET HABITAT	Attribution du marché relatif à une étude de stratégie urbaine dans le cadre du protocole de préfiguration du quartier d'intérêt régional Le MORILLON- Décision modificative	20/12/17
DEC2017_760	IMMOBILIER ET PATRIMOINE	Convention d'occupation précaire et temporaire du domaine privé de la ville au profit de l'UGECAM Ile de France- terrain sis 17-21 rue Ernest Savart- 93100 Montreuil	20/12/17
DEC2017_761	IMMOBILIER ET PATRIMOINE	Convention relative à la gestion d'un hébergement d'urgence pour la période 2017-2018, dispositif Ernest Ernest Savart	20/12/17
DEC2017_762	FINANCES	Création d'une régie d'avance auprès du Secrétariat des élus pour le paiement des dépenses engagées par les élus dans le cadre de leur mission ou de leur permanence.	27/11/17
DEC2017_763	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire à compter du 23 octobre 2015- Concession n°77104	22/11/17
DEC2017_764	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire à compter du 31 mars 2017-Concession n°77105	22/11/17
DEC2017_765	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire à compter du 22 novembre 2017-Concession n°77106	22/11/17
DEC2017_766	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire à compter du 06 avril 2017-Concession n°77107	22/11/17
DEC2017_767	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire à compter du 26 mars 2020-Concession 77108	22/11/17
DEC2017_768	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 janvier 2020-Concession 77109	22/11/17
DEC2017_769	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire à compter du 22 novembre 2017-Concession n°77110	22/11/17
DEC2017_770	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire à compter du 22 novembre 2017-Concession n°77111	22/11/17
DEC2017_771	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire à compter du 05 juillet 2017-Concession n°77112	22/11/17
DEC2017_772	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 décembre 2014- Concession n°77113	23/11/17
DEC2017_773	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire à compter du 13 août 2021-Concession n°77114	24/11/17
DEC2017_774	CIMETIERE	Délivrance de concession funéraire à compter du 24 novembre 2017-Concession n°77115	24/11/17
DEC2017_775	CIMETIERE	Délivrance de concession funéraire à compter du 24 novembre 2017-Concession n°77116	24/11/17
DEC2017_776	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire à compter du 26 octobre 2016 - Concession n°77117	28/11/17
DEC2017_777	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 novembre 2019- Concession n°77118	29/11/17
DEC2017_778	CIMETIERE	Délivrance de concession funéraire à compter du 29 novembre 2017-Concession n°77119	29/11/17
DEC2017_779	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire à compter du 04 novembre 2020-Concession n°77120	29/11/17
DEC2017_780	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 décembre 2014-Concession n°77121	29/11/17
DEC2017_781	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire à compter du 25 novembre 2017-Concession n°77122	29/11/17
DEC2017_782	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire à compter du 24 février 2014-Concession n°77123	29/11/17
DEC2017_783	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 mars 2014-Concession n°77124	29/11/17
DEC2017_784	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire à compter du 03 juillet 2014-Concession n°77125	29/11/17
DEC2017_785	CIMETIERE	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 septembre 2015-Concession n°77126	02/12/17
DEC2017_786	BATIMENTS	Attribution du marché « travaux de plomberie dans les bâtiments publics et privés de la Ville » à la société FORET ENTREPRISE sans montant minimum et un montant maximum de 500 000 € annuel pour une durée d'un an reconductible 3 fois.	20/12/17
DEC2017_787	PETITE ENFANCE	Attribution du marché relatif à la restauration collective en liaison froide pour le multi accueil municipal « Lounès Matoub »	28/12/17
DEC2017_788	BATIMENTS	Attribution du marché relatif à la fourniture de boissons et produits d'épicerie pour les besoins des membres du groupement de commande	21/12/17
DEC2018_001	Commerces	Avenant 1 à la convention d'occupation précaire et temporaire du domaine public de l'Etablissement Public Ensemble au profit de la ville- Conservatoire à Rayonnement départemental de Montreuil signée le 19 juillet 2017	22/12/17
DEC2018_002	Finances	Modification de la régie de recettes du Service Municipal de la jeunesse	14/12/17
DEC2018_003	Finances	Modification de la sous-régie de recettes du Centre de Quartier Centre-Ville auprès de la recette du Service Municipal de la jeunesse	14/12/17
DEC2018_004	Finances	Modification de la sous-régie de recettes du Quartier Bas Montreuil auprès de la recette du Service Municipal de la jeunesse	14/12/17
DEC2018_005	Finances	Modification de la sous-régie de recettes du Quartier Boissière auprès de la recette du Service Municipal de la jeunesse	14/12/17
DEC2018_006	Finances	Modification de la sous-régie de recettes du Quartier Bel-Pêche auprès de la recette du Service Municipal de la jeunesse	14/12/17
DEC2018_007	Finances	Modification de la sous-régie de recettes du Quartier La Noue/Clos Français auprès de la recette du Service Municipal de la jeunesse	14/12/17
DEC2018_008	Finances	Modification de la sous-régie de recettes du Quartier Montreau/Ruffins (passerelle) place le Morillon auprès de la recette du Service Municipal de la jeunesse	14/12/17
DEC2018_009	Finances	Modification de la régie d'avances du Service Municipal de la jeunesse	14/12/17
DEC2018_010	Finances	Modification de la sous-régie d'avances du Centre de Quartier Centre-Ville auprès de la régie d'avances du Service Municipal de la jeunesse	14/12/17
DEC2018_011	Finances	Modification de la sous-régie d'avances du Quartier Bas-Montreuil auprès de la régie d'avances du Service Municipal de la jeunesse	14/12/17

DEC2018_012	Finances	Modification de la sous-régie d'avances du Quartier Boissière auprès de la régie d'avances du Service Municipal de la jeunesse	14/12/17
DEC2018_013	Finances	Modification de la sous-régie d'avances du Quartier Bel-Pêche auprès de la régie d'avances du Service Municipal de la jeunesse	14/12/17
DEC2018_014	Finances	Modification de la sous-régie d'avances du Quartier Montreau/Ruffins (passerelle) place le Morillon auprès de la régie d'avances du Service Municipal de la jeunesse	14/12/17
DEC2018_015	Garage	Changement de dénomination sociale du titulaire dans le cadre du marché de fourniture de carburant au moyen de cartes accréditives	05/01/18
DEC2018_016	Espaces Publics	Attribution de l'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande « fourniture, pose et application de signalisation horizontale et mise en place de signalisation verticale » pour un montant minimum annuel de 20 000 € HT et sans montant maximum et une durée ne pouvant excéder 4 ans	27/12/17
DEC2018_017	citoyenneté	Sollicitation de subventions dans le cadre de l'appel à projets Ville-Vie- Vacances pour l'année 2018.	10/01/18
DEC2018_018	citoyenneté	Sollicitation de subvention dans le cadre de l'appel à projets Ville- Vie- Vacances pour l'année 2018.	10/01/18
DEC2018_019	bâtiments	Attribution du marché relatif au diagnostic des équipements publics et des locaux existants et étude de programmation sur les villes de Montreuil - Lot 1 portant sur le quartier d'intérêt national de La Noue et des Malassis	09/01/18
DEC2018_020	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 16 octobre 2015 - Concession n°77127	02/12/17
DEC2018_021	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 janvier 2014 - Concession n°77128	04/12/17
DEC2018_022	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 10 novembre 2015 - Concession n°77129	04/12/17
DEC2018_023	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 30 avril 2018 - Concession n°77130	05/12/17
DEC2018_024	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 29 mai 2017 - Concession n°77131	05/12/17
DEC2018_025	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 31 mai 2017 - Concession n°77132	05/12/17
DEC2018_026	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 03 novembre 2017 - Concession n°77133	05/12/17
DEC2018_027	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 1er mars 2014 - Concession n°77134	05/12/17
DEC2018_028	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 30 mars 2014 - Concession n°77135	05/12/17
DEC2018_029	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 27 novembre 2015 - Concession n°77136	05/12/17
DEC2018_030	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 octobre 2014 - Concession n°77137	06/12/17
DEC2018_031	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 08 décembre 2017-Concession n°77138	08/12/17
DEC2018_032	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 avril 2015 - Concession n°77139	11/12/17
DEC2018_033	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 décembre 2017 - Concession n°77140	11/12/17
DEC2018_034	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 juillet 2017 - Concession n°77141	11/12/17
DEC2018_035	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 18 avril 2017 - Concession n°77142	11/12/17
DEC2018_036	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter 10 août 2014 - Concession n°77143	12/12/17
DEC2018_037	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter 13 janvier 2011 - Concession n°77144	12/12/17
DEC2018_038	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter 25 août 2017 - Concession n°77145	12/12/17
DEC2018_039	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter 22 avril 2022 - Concession n° 77146	13/12/17
DEC2018_040	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter 07mars 2021 - Concession n°77147	13/12/17
DEC2018_041	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter 14 décembre 2017 - Concession n°77148	15/12/17
DEC2018_042	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter 20 décembre 2017 - Concession n°77149	20/12/17
DEC2018_043	Environnement	Attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements	08/01/18
DEC2018_044	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 03 novembre 2016 - Concession n°77150	22/12/17
DEC2018_045	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 29 novembre 2009 - Concession n°77151	22/12/17
DEC2018_046	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 24 février 2015- Concession n°77152	21/12/17
DEC2018_047	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 08 décembre 2017-Concession n° 77153	22/12/17
DEC2018_048	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 24 février 2014-Concession n°77154	22/12/17
DEC2018_049	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 09 mai 2016-Concession n°77155	22/12/17
DEC2018_050	Cimetière	Conversion de concession funéraire à compter du 08 décembre 2017-Concession n°77156	08/12/17
DEC2018_051	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 25 janvier 2014-Concession n°77157	22/12/17
DEC2018_052	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 13 décembre 2014-Concession n°77158	22/12/17
DEC2018_053	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 janvier 2016- Concession n°77159	22/12/17
DEC2018_054	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 16 octobre 2015- Concession n°77160	22/12/17
DEC2018_055	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 30 août 2020-Concession n°77161	22/12/17
DEC2018_056	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 09 mai 2016-Concession n°77162	22/12/17
DEC2018_057	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 09 octobre 2015- Concession n°77163	22/12/17
DEC2018_058	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 09 novembre 2014-Concession n°77164	22/12/17
DEC2018_059	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 27 décembre 2017- Concession n°77165	22/12/17
DEC2018_060	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 décembre 2017-Concession n°77166	22/12/17
DEC2018_061	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 05 janvier 2019-Concession n°77167	22/12/17

DEC2018_062	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 28 décembre 2017-Concession n°77168	22/12/17
DEC2018_063	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 16 mars 2017-Concession n°77169	22/12/17
DEC2018_064	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 10 avril 2022-Concession n°77170	22/12/17
DEC2018_065	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 22 novembre 2019-Concession n°77171	22/12/17
DEC2018_066	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 28 décembre 2017-Concession n°77172	22/12/17
DEC2018_067	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du du 29 décembre 2017-Concession n°77173	22/12/17
DEC2018_068	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 14 août 2018-Concession n°77174	22/12/17
DEC2018_069	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 novembre 2017-Concession n°77175	22/12/17
DEC2018_070	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 10 novembre 1996- Concession n°77176	22/12/17
DEC2018_071	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 10 novembre 2006-Concession n°77177	22/12/17
DEC2018_072	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 avril 2017- Concession n°77178	22/12/17
DEC2018_073	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 09 octobre 2014-Concession n°77179	22/12/17
DEC2018_074	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 13 décembre 2017-Concession n°77180	22/12/17
DEC2018_075	Finances	Modification de la sous régie de recettes au Centre de Santé Municipal Sergent Bobillot	08/01/18
DEC2018_076	Finances	Modification de la sous- régie de recettes au Centre de santé Municipal Daniel Renoult	08/01/18
DEC2018_077	Finances	Modification de la sous- régie de recettes au Centre de santé Municipal Léo Lagrange	08/01/18
DEC2018_078	Finances	Modification de la sous -régie de recettes au Centre de santé Municipal Savattero	08/01/18
DEC2018_079	Finances	Modification de la sous -régie de recettes au Centre de santé Municipal Tawhida Ben Cheick	08/01/18
DEC2018_080	Finances	Modification de la régie de recette CMS	08/01/18
DEC2018_081	Finances	Modification de la sous-régie d'avances du quartier de la Noue/ Clos Français	14/12/17
DEC2018_082	Environnement	Demande de subvention auprès du FEDER pour le projet création de sentiers de la biodiversité et mise en valeur du patrimoine des Murs à pêches	24/01/18
DEC2018_083	Immobilier (DUH)	Attribution de l'accord – cadre mono attributaire relatif à la réalisation de travaux de démolition des ensembles immobiliers publics et privés de la ville de Montreuil pour un montant minimum annuel de 50 000€ HT et un montant maximum annuel de 500 000 € HT et une durée totale de quatre ans.	16/01/18
DEC2018_084	Espaces Publics	Actualisation des droits de voirie pour 2018	24/01/18
DEC2018_085	Communication	Attribution du marché « insertion d'encarts publicitaires dans les publications municipales » à la société MÉDIAS ET PUBLICITÉ, pour un montant minimum de 37 500€ HT et un montant maximum de 208 999 € HT sur la durée totale du marché soit 4 ans maximum	29/01/18

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 22h50,

Madame Christel KEISER

Fait à Montreuil, le 14 février 2018

Pour le Maire, par délégation
La Directrice Générale Adjointe des services
Véronique TARTIÉ-LOMBARD

